



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Ecole nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art

Question écrite n° 39855

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, sur la situation de l'Ecole nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art, dont le siège est situé dans le 15^e arrondissement de Paris, et qui a vocation de former des créateurs dans différents domaines de l'environnement, de la communication visuelle et de l'esthétique industrielle. Cette école, qui se situe dans le secteur prioritaire du développement et de la promotion des produits français, assure un enseignement supérieur propre à favoriser l'innovation et à développer l'esprit de recherche. Son cursus complet d'études est de cinq années post-secondaires et est sanctionné par un diplôme supérieur d'arts appliqués (un premier cycle est sanctionné soit par un DMA, soit par un BTS). Or, à la veille de l'échéance de 1992, elle ne peut assumer son ambition d'être l'un des fleurons de l'enseignement du design sous toutes ses formes : graphique, textile, de produits, d'environnement, etc, ni aborder la concurrence des autres formations de la communauté européenne en demeurant enserrée dans le statut administratif de lycée. Depuis plusieurs années les dirigeants de cet établissement demandent que la loi sur l'enseignement supérieur lui soit appliquée. Mais à l'encontre de l'esprit de la loi de décentralisation en ce qui concerne les enseignements supérieurs, il a été régionalisé comme s'il s'agissait de n'importe quel lycée d'enseignement général ou technologique, ce qui constitue une entrave à la reconnaissance de l'école comme établissement pleinement intégré à l'enseignement supérieur. Il lui demande dans quel délai, compte tenu des avis favorables émanant de la majorité des responsables administratifs concernés, pourrait intervenir le changement de statut de l'ENSAAMA.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39855

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1943